



Le magazine de  
la Communauté de  
communes du Val de Sully

# VDS

DÉCEMBRE 2020 - N°14



**SOCIAL** / P3

La borne  
numérique,  
c'est pratique !

**ENVIRONNEMENT** / P10

Zoom sur  
l'Assainissement  
Non Collectif

*Dossier*

**ÉCONOMIE** / P4

L'attractivité  
du Val de Sully







La difficile et pour certains, douloureuse période que nous vivons, nous rappelle que le service public ne peut pas reposer seulement sur les services de l'État ; nos collectivités territoriales, constituent un relais efficace et tiennent un rôle important dans notre quotidien et sans doute *a fortiori* dans une période de crise. Pour ceux qui en doutaient encore, nos communes et l'intercommunalité -avec l'aide du Département- ont prouvé leur efficacité.

Dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons, le service public sur notre territoire s'est adapté sans jamais s'arrêter. Je tiens à remercier tous les agents de notre collectivité pour leur engagement qui nous a permis de continuer à assurer la plupart de nos missions dans le respect des recommandations sanitaires préconisées.

Ainsi pour ce qui concerne votre Communauté de communes, des activités essentielles à la poursuite de l'activité économique, telles que l'urbanisme, les travaux et les services relatifs à la petite enfance et aux accueils de loisirs du mercredi ont été intégralement maintenues.

La police intercommunale a bien entendu continué de protéger et servir la population.

Des mesures adaptées ont été mises en place pour assurer une continuité de service dans les bibliothèques ; pour ce qui concerne l'école de musique, des propositions ont été faites pour assurer une continuité en distanciel. Bien évidemment les activités et prestations nécessitant d'être réalisées en présentiel, telles que le tourisme et les autres

activités culturelles (en particulier les spectacles) ont été suspendues pour mieux se consacrer à la préparation de la saison prochaine.

Les conséquences économiques de cette crise sont immédiatement évidentes pour certaines, d'autres se feront sentir plus tardivement ; car en dépit de certaines promesses qui ont pu être faites parfois de façon un peu hâtives, le ralentissement économique que nous connaissons aura vraisemblablement un impact négatif sur les dotations à nos collectivités. Nous devons donc, sans doute plus que par le passé rester prudents.

L'état d'urgence sanitaire a entraîné selon certains, l'adoption de nombreuses mesures attentatoires aux libertés... S'il faut tirer de cette période un enseignement bénéfique, nous retiendrons qu'elle nous a surtout obligé à prendre en compte la nécessité de se protéger et protéger les autres en limitant la propagation d'un virus quel qu'il soit... Cela dit, un régime d'exception n'est acceptable que s'il est temporaire et qu'il n'impose que des mesures strictement nécessaires et proportionnées ; l'objectif étant bien évidemment le retour rapide à une situation dite « normale » selon les critères que nous partageons il y a quelques mois....

Les agents de la Communauté de communes et vos élus se joignent à moi pour vous souhaiter une période de fin d'année la plus agréable possible et une année 2021 plus sereine que celle qui vient de s'écouler.

- Gérard BOUDIER -

Président de la Communauté de communes  
du Val de Sully

## En bref

**COMMERCE** Rester visibles malgré la fermeture liée au reconfinement, c'est toute la démarche des commerçants qui ont bénéficié de la solidarité de boutiques restées ouvertes pour présenter une sélection de produits. Pour savoir qui est où, rendez vous sur [www.facebook.com/capvaldesully](https://www.facebook.com/capvaldesully)

**NAVETTES** Suite à l'expérimentation des navettes lancée cet été, et en raison du peu de fréquentation, le conseil communautaire a décidé d'interrompre le service.

**LIVRES** Début 2021, la malle de livres en langues étrangères (anglais, allemand, italien, turc, espagnol, portugais, arabe ...) sera déplacée à la médiathèque de Saint Benoît sur Loire. L'ensemble des documents est réservable sur [mediatheques.valdesully.fr](https://mediatheques.valdesully.fr) et les livres choisis pourront être mis à disposition dans une des 13 bibliothèques du réseau !

### NOUVELLES ENTREPRISES

Désormais retrouvez ici les entreprises nouvellement installées en Val de Sully. A Cerdon : bar-restaurant *Le Grill* et, un nouveau boucher.

*Rédigé mi novembre, ce numéro peut contenir des informations qui ont évoluées depuis. Toutes les mises à jour sur [www.valdesully.fr](https://www.valdesully.fr) ou sur Facebook @ValdeSully*

*Légende photo de couverture : mise sous vide de betteraves rouges, BTG (Saint Benoît sur Loire), un savoir-faire ancestral adapté aux exigences contemporaines. Photo réalisée avant la crise sanitaire.*



**SOCIAL**

# Au conseil

## Septembre

- Création de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID) et de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)
- Désignation des représentants de la collectivité à l' AIJAM, au CNAS, à l'ARCICEN, à Approlys, à l'EPFLI foncier Cœur de France, au GIP Recia, à la CLE
- Désignation des membres au conseil d'exploitation de l'Office de tourisme, à la commission DSP et aux commissions communautaires
- Attribution d'aides économiques dans le cadre du règlement d'aide aux TPE
- Approbation de la répartition du FPIC 2020 et des subventions au titre des actions Politique de la Ville 2020
- Approbation des rapports d'activités 2019 de Val d'Oréane, du SICTOM et de SUEZ
- Approbation de la convention de partenariat avec Pôle emploi
- Attribution de marché pour le nettoyage des locaux et le recyclage des déchets
- Modification n° 10 au marché de travaux du Centre d'Interprétation de St Benoît
- Approbation de la convention d'occupation précaire pour l'exploitation des terrains de la future ZA de Bray St Aignan
- Approbation de la convention avec le Conseil départemental pour l'accueil des enfants requérant une attention particulière au sein du multi-accueil de Sully
- Approbation du remboursement des frais aux élus et du droit à la formation
- Modification du règlement intérieur des multi-accueils
- Attribution d'une aide économique aux TPE impactées par la crise du COVID-19
- Approbation de la convention avec le Conseil départemental pour l'entretien de la traversée douce du Pont SNCF entre Sully sur Loire et St Père sur Loire
- Accord relatif à l'acquisition d'un bien par l'EPFLI Foncier Cœur de France au profit de la commune des Bordes
- Accord de garantie d'emprunt à LogemLoiret pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'achèvement de 30 logements à Sully-sur-Loire.

## LA BORNE NUMÉRIQUE, *c'est pratique !*

**Besoin de formuler une demande d'aide au logement, de préparer votre dossier retraite ou d'échanger avec un avocat : rendez-vous à l'Antenne emploi !**

Réputées compliquées, certaines démarches vous sont facilitées grâce à la borne numérique installée à l'Antenne emploi : évitez les kilomètres, trouvez une réponse à proximité de chez vous.

Utiliser cet Espace service public, c'est simple comme un coup de fil. A votre arrivée, un écran d'accueil vous propose tous les organismes reliés, vous n'avez qu'à cliquer pour les contacter (la CAF, L'ADIL, la CPAM, la Maison de la justice et du droit, la CARSAT). Afin d'améliorer les échanges, vous trouverez sur place en complément de la borne, une imprimante et un scanner pour

envoyer et recevoir des documents. Rassurez-vous, tout n'est pas dématérialisé, une caméra permet un échange en visio avec un téléconseiller. La confidentialité des échanges est bien entendu préservée. Et pour que cela soit efficace, il est conseillé de venir à l'Antenne emploi en ayant préparé votre venue : numéro d'allocataire, code confidentiel, bulletin de salaire et dernier avis d'imposition pour contacter la CAF, numéro de sécurité sociale, code confidentiel et une adresse mail valide pour toutes démarches avec la CPAM ou la CARSAT (pour laquelle il vous faudra également une attestation d'invalidité).

Démo vidéo disponible sur [www.valdesully.fr/antenne-emploi](http://www.valdesully.fr/antenne-emploi)

### LA BORNE EST ACCESSIBLE SUR RENDEZ-VOUS

**Lundi** de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, **mardi** de 13h30 à 18h15, **mercredi** de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, **jeudi** de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15 et **vendredi** de 13h30 à 17h30 (fermé le matin)

**Contactez l'Antenne emploi :**  
place Charles de Gaulle 45600  
Sully sur Loire . 02 21 76 01 72  
[antenneemploientreprise@valdesully.fr](mailto:antenneemploientreprise@valdesully.fr)



*Dossier* **ÉCONOMIE**

# S'ENGAGER ÉCONOMIQUEMENT





# POUR *l'attractivité* DU VAL DE SULLY



Bénéficiant d'une situation géographique centrale et d'un écosystème favorable au développement des entreprises, la Communauté de communes est reconnue comme territoire de pointe dans les secteurs d'activité tels que le nucléaire, l'automobile et la construction mécanique, l'agroalimentaire et le maraîchage, la transformation du bois, du carton et des emballages.

Un réseau de huit zones d'activités -désormais sous giron communautaire- est exploité et valorisé sur tout le territoire et au-delà grâce à l'implication de la Communauté de communes dans un réseau de partenaires départementaux et régionaux.

Le Val de Sully c'est également un cadre de vie de qualité qui participe à l'attractivité : des services à la personne, une offre culturelle et de loisirs riche et diversifiée, la présence d'établissements d'enseignement primaire et secondaire. Des atouts qui peuvent faire la différence quand l'installation de l'entreprise signifie aussi la venue de la famille.

Une approche globale dans laquelle la Communauté de communes accentue ses efforts depuis 2019.



## SOUTENIR L'INVESTISSEMENT

### AIDE en faveur des TPE (Très Petites Entreprises)

Particulièrement sollicitée par les commerces du territoire, cette subvention, proposée par la Communauté de communes, a pour objectif de soutenir les entrepreneurs, commerçants et artisans qui souhaitent créer, développer ou moderniser leur activité. D'un maximum de 30 % du montant des dépenses éligibles (aménagement immobilier, équipements de véhicules de tournée, devanture, matériel), elle est comprise entre 500 et 5 000 € et est versée en une seule fois après exécution totale des travaux.

### >> 10 ENTREPRISES ONT REÇU DES AIDES EN 2019, 10 EN 2020 (+ nombreux dossiers en cours)

Par exemple, grâce à cette aide *un salon d'esthétique* a pu acheter du matériel en vue d'offrir un service complémentaire à sa clientèle. *Un hôtel* a pu moderniser ses chambres et sa cuisine.



Pour ces deux aides : un seul contact !  
le service **Développement économique** : Patrice Laur  
p.laur@valdesully.fr / 06 37 08 33 60 / 28 route des Bordes 45460 Bonnée

### L'investissement IMMOBILIER

Le dispositif *Cap développement* concerne des projets plus conséquents (création, agrandissement ou réhabilitation partielle ou totale de bâtiments d'activités). L'aide prend la forme d'une subvention dont le montant doit être supérieur à 5 000 €. Le Conseil régional peut venir abonder le montant de l'aide accordée par la Communauté de communes (toutefois, le cumul « EPCI + Conseil régional » ne peut excéder 20% des dépenses éligibles).

### >> 2 ENTREPRISES ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF EN 2019 ET 1 EN 2020

Grâce à cette aide, *un artisan* a construit un nouveau bâtiment d'activité dans la ZAE de la Pillardière (Sully sur Loire). *Un restaurateur* a réhabilité un bâtiment existant en vue de la réouverture du restaurant. *Un entrepreneur* a agrandi son bâtiment existant afin d'accompagner le fort développement de l'activité.

## EN VAL DE SULLY IL Y A

**1 829**  
établissements

DONT **230**  
commerces

AVEC **7500**  
salariés



**Michel Auger,**  
vice-président  
en charge du  
développement  
économique en  
Val de Sully

### Mandat 2020-2026

#### 4 AXES pour développer l'attractivité du territoire

##### 1. DYNAMISER

les centres bourgs pour maintenir l'activité des villages (avec la participation des associations de commerçants)

##### 2. ACCOMPAGNER

les entreprises dans leurs projets de développement (aides à l'investissement matériel et immatériel, création d'un club d'entreprises, ...)

##### 3. GÉRER ET DÉVELOPPER

les zones d'activités pour encourager l'implantation de nouvelles entreprises et fidéliser celles qui sont déjà installées.

##### 4. METTRE À JOUR

le projet de territoire pour poursuivre le développement du Val de Sully dans le respect de l'intérêt communautaire.

### Pour aller plus loin **LOI NOTRe**, MODE D'EMPLOI

La loi NOTRe, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (août 2015), a renforcé le rôle des intercommunalités en matière de développement économique rendant obligatoire le transfert de la totalité des zones d'activités, de la promotion du tourisme, de la politique locale du commerce mais aussi de la politique d'aides financières directes aux entreprises. **La Communauté de communes du Val de Sully a transformé ces obligations en nouvelles opportunités.**



*Covid-19*

## PARTICIPER À L'EFFORT COLLECTIF

Particulièrement impactées par la crise économique et sanitaire récente, les petites entreprises du territoire (moins de 20 salariés) ont fait l'objet de toutes les attentions. En complément des fonds et dispositifs de l'Etat, la Communauté de communes s'est engagée à leurs côtés, débloquant autour de 120 000 euros pour le maintien et le redémarrage de l'activité par :

- 1. Le versement d'une aide non remboursable** co-financée avec le Département du Loiret, a des commerçants et artisans dont la cessation d'activité a engendré une perte de chiffres d'affaires de plus de 70%. Suite aux 200 courriers envoyés, 30 entreprises ont demandé à bénéficier de cette subvention.
- 2. Une contribution financière au fonds de solidarité** mise en place par l'Etat et les Régions (50 000 € versés). C'est ce fonds qui a notamment financé les aides d'un montant égal à la perte déclarée de chiffres d'affaires en mars, avril et mai 2020, dans la limite de 1 500 € par mois pour les TPE, les indépendants, les micro-entrepreneurs et les professions libérales.
- 3. Une participation de 25 000 € au fonds Renaissance** de la Région Centre-Val de Loire qui permet aux entreprises de bénéficier de trésorerie sous forme d'avance remboursable. Cette aide était conditionnée à la capacité de l'entreprise à présenter un plan de relance post crise.

*...et aussi,*

## RELAYER LES ACTIONS DE SOUTIEN

Pendant le confinement, un accompagnement "gagnant - gagnant" a été mis en place en partenariat avec La Poste. La Communauté de communes a ouvert une plateforme de vente en ligne "Ma ville, mon shopping" pour permettre aux commerçants de vendre malgré la fermeture, et aux habitants de continuer à faire leurs achats en local.

La Communauté de communes a relayé une initiative EDF sur la plateforme Kiss Kiss Bank Bank, pour aider les commerces en difficulté en proposant des bons d'achat pendant ou en sortie de crise sanitaire ; bons d'achat qui seront utilisés dans les mois suivants la crise. 5 bars et restaurants du territoire ont atteint 100 % de l'objectif permettant le versement de la cagnotte, soit la totalité des participants !



**vos commerces locaux  
avec les chèques cadeaux !**



Acheter un chèque cadeau, c'est un bon moyen d'offrir un présent tout en soutenant vos commerçants (à leur réouverture).

Double bénéfice : vous permettez aux commerçants d'avoir un peu de trésorerie et surtout, des perspectives !

Des bars & restaurants, des instituts de beauté, de la déco, de la mode, du multimédia, de la culture ...vous trouverez forcément de quoi vous faire plaisir (chèques valables un an) !



Pour en acquérir, rendez-vous sur [www.chèquescadeauxvaldesully.fr](http://www.chèquescadeauxvaldesully.fr) ou en envoyant un mail à : [contact.capvaldesully@gmail.com](mailto:contact.capvaldesully@gmail.com)





# STRUCTURER UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ...

## Premier relais de proximité

### LES MAIRIES



Maires et élus municipaux sont des relais de proximité lors de l'installation d'entreprises, mais aussi avec les commerçants et artisans.

## La construction de son réseau

### LES REGROUPEMENTS



### Cap' Val de Sully

est une association de commerçants qui organise des rencontres, propose des offres coordonnées à la clientèle (chèques cadeaux Val de Sully, ...).

**Club des entreprises** Les réseaux d'entreprises renforcent les possibilités de générer du business et des contacts, de trouver du soutien et de sortir de son isolement en partageant des expériences, en conduisant des projets en commun et en engageant un dialogue pérenne avec les élus pour porter les besoins collectifs des entreprises. La Commission Développement économique entend bien reprendre cette initiative, mise entre parenthèses, du fait de la crise sanitaire.

## Un soutien tout-terrain

### LES AUTRES COLLECTIVITÉS



Mise à disposition d'outils et aides pour l'innovation, le développement + pour la Région, pilote de la formation professionnelle.

## Les porte-paroles

### LES CHAMBRES CONSULAIRES



Porte-paroles des secteurs représentés (entrepreneurs, industriels, commerçants, artisans, exploitants agricoles ...) et répartis sur l'ensemble du département.

**La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY** bénéficie d'une commission (groupe de travail composé d'élus) et d'un service développement économique (p.laur@valdesully.fr / 06 37 08 33 60).  
**L'objectif est de fédérer, d'aider et de développer les entreprises du Val de Sully.**

## Les partenaires support

### UNE EXPERTISE POUR VOTRE ENTREPRISE



### Loire&Orléans éco

permet d'assurer une coordination de l'action économique dans le département et d'offrir un service de proximité répondant aux besoins des entreprises (opérations de prospection, expertise sur la production de foncier économique et l'aménagement de zones d'activités, gestion de la relation client (GRC), animation collective du tissu d'entreprises...)



### Initiative Loiret

accompagne les entreprises au travers son soutien à la création, à la reprise et au développement des TPE via un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie et via un accompagnement gratuit des entrepreneurs pendant toute la durée de remboursement du prêt (76 000 € accordés en 2019).

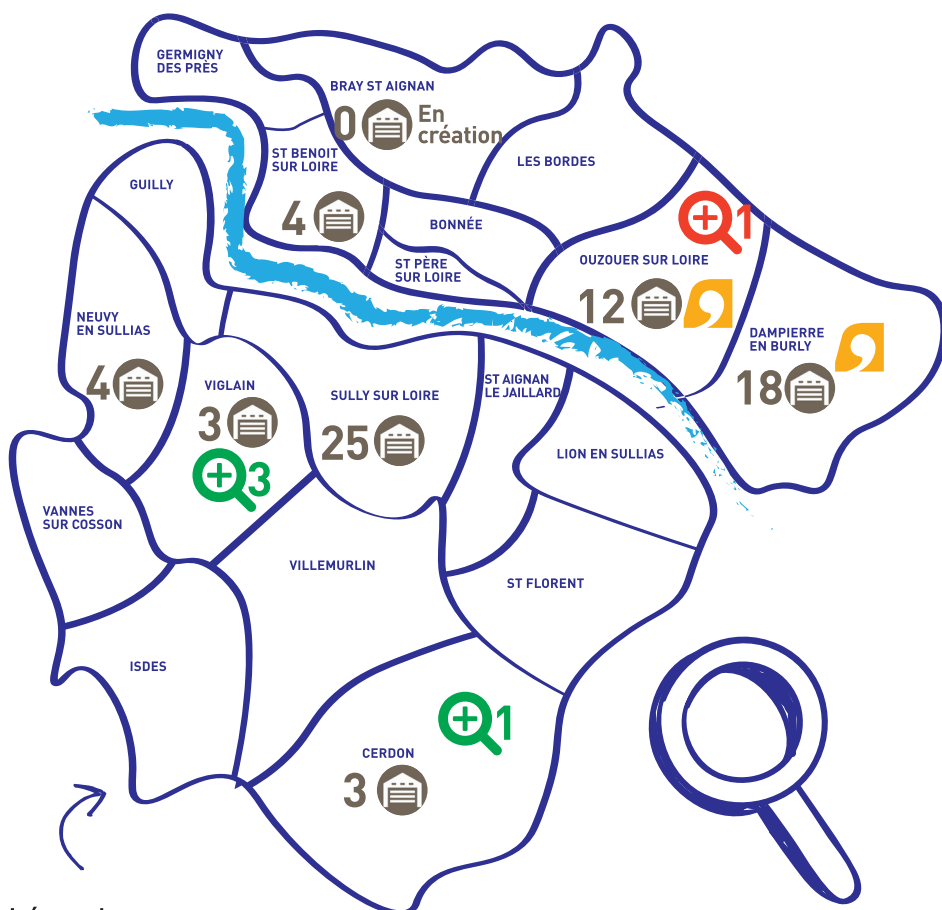


### PES 45, couveuse d'entreprises

un porteur de projet à créer son entreprise en la testant avant une immatriculation. Cette étape permet de sécuriser le parcours du créateur d'entreprise, en l'accompagnant sur des aspects administratifs.



## ... ET D'ÉQUIPEMENTS



### Légendes

-  Zones d'Activités Economiques
-  8 Nombre d'entreprises implantées dans la zone
-  Chantiers école
-  +8 Nombre de locaux disponibles (à la location ou à la vente)
-  +8 Nombre de terrains disponibles (à la location ou à la vente)

### Le saviez-vous ?

ZAE désigne les Zones d'Activités Economiques c'est-à-dire, des sites réservés à l'implantation d'entreprises industrielles, artisanales,...

La Communauté de communes en gère 7 (Cerdon, Viglain, Neuvy en Sullias, Sully sur Loire, Saint Benoit sur Loire, Ouzouer sur Loire, Dampierre en Burly) et une 8<sup>e</sup> est en création (Bray Saint Aignan).



Plus qu'un territoire d'industrie, le Val de Sully présente de nombreux avantages pour l'installation de votre entreprise et de votre famille : un vivier de services à la personne, un cadre de vie exceptionnel et une offre de loisirs complète. Découvrez et faites découvrir les atouts du Val de Sully en visionnant 2 films et un diaporama détaillé à télécharger sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr) rubrique **Développement Economique**.





CADRE DE VIE

## Votre assainissement non collectif CONTRÔLÉ

La Communauté de communes du Val de Sully assure le service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour le compte des communes membres via une délégation de service public confiée à la société SUEZ pour la période 2017-2022.

Aujourd'hui, il revient aux propriétaires d'habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif de maintenir en bon état de fonctionnement leur système individuel de traitement des eaux usées ; ce que le SPANC vérifie par un contrôle périodique (tous les 10 ans au minimum).

Une campagne actuellement en cours a pour objectif de contrôler chaque habitation non raccordée au réseau d'assainissement collectif sur le territoire d'ici 2022. Les communes de **Guilly, Isdes, Viglain et Villemurlin seront concernées dès 2020** ; les autres communes seront contrôlées en 2021 et 2022.

**Comment se passe le contrôle ?** Un chargé d'étude, de la société **ABC Consulting**, intervenant pour le compte de SUEZ se rendra chez vous après validation d'un **rendez-vous**. Sa mission sera de constater les modifications qui sont intervenues depuis le précédent contrôle ; de repérer l'accessibilité, les éventuels défauts d'entretien ou d'usure ; de confirmer que le fonctionnement de l'installation est dénué de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

**En amont de la visite de diagnostic**, qui durera de 30 à 45 minutes, merci de rendre accessibles tous les regards de vos ouvrages d'assainissement et de préparer tout élément probant permettant de vérifier l'existence et le bon entretien de l'installation d'assainissement non collectif (facture de vidange, plan, facture de travaux, etc).

Outre la campagne actuelle, le Service d'Assainissement Non Collectif vous accompagne dans toutes les démarches liées à votre installation, qu'elle soit neuve ou réhabilitée.

+ d'infos sur [www.valdesully.fr](http://www.valdesully.fr)

rubrique assainissement-non-collectif ou contactez directement le service SUEZ EAU France, 213 rue du Christ 45 202 Montargis Cedex | [anc\\_gbm@suez.com](mailto:anc_gbm@suez.com)



Les autres

MISSIONS

Le SPANC à vos côtés de la conception au contrôle de bon fonctionnement :

- ▶ le conseil et l'assistance pour toutes les questions relatives à l'assainissement non collectif
- ▶ la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter.

Si votre installation est neuve ou réhabilitée

Avant les travaux, lors du dépôt d'un permis de construire ou d'un dossier de réhabilitation, le contrôle consiste en une vérification du respect de la réglementation et des contraintes liées au terrain, à l'habitation et à l'environnement proche.

- ▶ **Cas particulier** : lors de la vente d'un bien immobilier, un diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif est à fournir au titre des contrôles techniques obligatoires.



# Parole aux communes.

A chaque numéro, la Communauté de communes donne la parole à une commune membre.

## ZOOM SUR VILLEMURLIN

**Village solognot, étendu sur 50 km<sup>2</sup> environ, le bâti traditionnel en briques rouges est présent partout :** dans les écarts, avec de grands corps de ferme et des maisons bourgeoises, en centre bourg, avec des maisons mitoyennes. Notre village saura vous séduire par ses divers atouts.

**Calme et reposante**, riche de grands territoires de chasse et de multiples étangs, la commune compte 585 habitants qui aiment et apprécient la nature. Les Villemurlinois et visiteurs peuvent randonner sur nos 20 kms de chemins communaux régulièrement entretenus. L'aire naturelle des Farnaults offre un grand choix d'activités qui permettent à tous de se divertir : pêche, parcours de santé, terrains de pétanque, de tennis et bientôt un city stade et un skate park, qui remplaceront le terrain multi-sports devenu désuet. Des panneaux autour de l'étang et sur les sentiers à proximité vous permettront de découvrir la faune et la flore.

**Beaucoup de personnes connaissent Villemurlin pour ses échelles bleues**, mais d'où viennent elles ? Autrefois, les maisons de bourg, en briquettes, étaient ornées d'échelles qui permettaient d'accéder dans les greniers où étaient entreposés le grain et le foin. En cette période où l'agriculture avait une place prépondérante, les charrons fabriquaient des voitures à bestiaux qu'ils peignaient en bleu, cette couleur éloignant les insectes. Ces charrons fabriquaient également des échelles, et il semblerait... qu'ils n'avaient qu'un seul pot de peinture. C'est pour cela que les échelles étaient toutes peintes de la même couleur. Typiques d'autrefois, elles ont réapparu sur nos maisons en 2005, grâce à Berdigne Berdogne, grande fête itinérante du patrimoine rural traditionnel organisée par l'Union pour la Culture Populaire de Sologne. Chaque année, une grande fête est organisée le dernier week end de septembre.

Vous pourrez remarquer notre église et son porche, sous le double vocable de Saint Pierre et Sainte-Anne et découvrir également, en plein centre bourg, deux plaques de cocher restaurées, et le lavoir.

**Des œuvres à découvrir.** A l'école, suite à un projet des enseignants, une fresque a été réalisée par les élèves, accompagnés par 2 graphes. Sur la place, vous remarquerez la réalisation en éclats d'obus, fabriquée par un habitant, Fredy Baetens. Une création en acier massif, de facture contemporaine, et d'une hauteur importante installée derrière l'église a été offerte par un habitant, M. Goutard, elle est l'œuvre du sculpteur Robert Schad.

Si notre village est attaché à ses racines et à sa petite histoire locale, la Commune regarde vers l'avenir. Beaucoup de nouveaux habitants, chaque année, viennent s'installer en location ou accèdent à la propriété (neuve ou ancienne). Notre gîte communal situé en plein centre bourg, ravi les employés de passage et les vacanciers.

Du point de vue commerces, nous soutenons notre magasin de première nécessité, Panier sympa, qui a bien du mal à survivre à cause des grandes enseignes à proximité. Nous avons un laboratoire de préparations culinaires à mettre en location, et nous sommes sur le point d'accueillir un nouveau restaurateur, qui assurera également le bar et le tabac.

La commune est entretenue et embellie avec un fleurissement de qualité toute l'année, et une borne électrique a été installée en plein centre bourg afin de recharger sa voiture, tout en découvrant notre village.

Même si Villemurlin n'est pas situé sur les grands axes de circulation, vous l'aurez compris, notre village mérite un détour ! Venez vous promener, vous serez bien accueillis.





# Instant(s) de vie

VIVE LES VACANCES EN VAL DE SULLY

A chacun son activité ! Que ce soit en famille ou avec les animateurs du Val de Sully, les enfants ont conduit des karts, rencontrés des zombies, construit des voûtes... des sourires 100% Val de Sully !




Communauté de communes du Val de Sully - 28 route des Bordes - 45 460 Bonnée

Directeur de la publication : Gérard Boudier ■ Responsable de la rédaction : Ann-Line Devienne

Conception, réalisation & rédaction : Gérard Boudier, Philippe Domenech, Marlène Guilpain, Patrick Hélaine, Serge Mercadié, Michelle Pruneau, Sarah Richard, Hélène Tubach, Ann-Line Devienne

Crédits photo : Communauté de communes du Val de Sully, Christian Beaudin ■ Parution et dépôt légal : décembre 2020

Imprimé par l'Imprimerie Centrale (45 - Gien) sur papier PEFC ■ ISSN 2555-2937 (imprimé) / 2555-7521 (en ligne).

Rejoignez-nous sur  et participez aux prochains instants #ValdeSully